

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE**

SEANCE DU 31 août 2017

Nombre de conseillers : 7

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 5

C O M P T E R E N D U .

L'an deux mil dix-sept, le **trente et un août à vingt heures**, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. MONGIN Joël, M. DOUHET Rémy, M. GROSJEAN Xavier, M. BOURGOIN Rémi, Mme. PERRON Virginie, Mme. LE QUERE Martine

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent non excusé : M. CAPPELAERE Nicolas.

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier GROSJEAN.

Ordre du jour :

Approbation procès-verbal de la dernière séance

Décisions modificatives budget

Contrat assurance de la commune

Questions diverses : Plan désherbage communal

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2017

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité et sans observations par tous les membres présents.

Décision modificative n° 2 – budget service eau 2017

Vu le budget service eau voté le 17 mars 2017

Considérant les crédits insuffisants en investissement suite à l'installation d'une alarme de niveau du puits communal, le Maire propose de modifier le budget service eau 2017 comme suit :

Section fonctionnement : dépenses - 1 000,00 € au compte 61523

Section investissement : dépenses + 1 000,00 € au compte 2156

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- Approuve la décision modificative en votant les modifications de crédits ci-dessus.

Renouvellement des contrats d'assurances communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les contrats d'assurances communaux arrivent à échéance au 31/12/2017. Il propose de reconduire à compter du 1^{er} janvier 2018, avec SMACL Assurances 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT, pour une durée de 6 ans soit au 31 décembre 2023, les contrats d'assurance en cours à savoir :

- dommage aux biens y compris service eau ;
- responsabilité civile ;
- protection fonctionnelle ;
- et auto collaborateurs.

La prime d'assurance annuelle est de l'ordre de 1 547 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de reconduire les contrats d'assurance en cours auprès de SMACL Assurances, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Autorise le Maire à signer les contrats.

Questions diverses :

- Plan de désherbage communal remis au conseiller pour étude.
- Réparation ligne pilote station pompage.
- Projet création d'une MARPA à Noidans le Ferroux, étude en cours).

Le Maire, Joël MONGIN

